

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AOÛT 2012

L'An Deux Mille Douze, le Premier août à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 24 juillet 2012

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y. DIGUET E. TAILLEFAIT C. GARNIER C. MERCERON A. LECOMTE JP. MAIRÉ E. BERNARD P.

ABSENT EXCUSÉ : HAY P.

ABSENTS : /

Procuration de M. Patrick HAY à M. François GINGREAU

Monsieur Patrice GAUTHIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2012 est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. VALIDATION CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA LIVRAISON ET LA FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE EN LIAISON CHAUDE N°CM20120801-001

Madame Sylvie OUDRY, Adjointe à l'enfance, présente les résultats de l'appel d'offres en procédure adaptée concernant la fourniture et la livraison en liaison chaude des repas de la cantine.

Quatre entreprises ont été sollicitées :
- Commune de Bressuire pour la cuisine centrale de Terves
- POITOU-RESTO de Poitiers
- RESTORIA d'Angers
- JM RESTAURATION de Cerizay

Deux seulement ont répondu :
- Commune de Bressuire
- POITOU RESTO

POITOU-RESTO a fait une offre en liaison chaude :
- 2.635 € TTC/repas enfant
- 3.376 € TTC/repas adulte

Prix garantis pendant la durée du contrat soit du 3/09/2012 au dernier jour de l'année scolaire 2013/2014.

Cette entreprise propose également une variante en liaison froide :
- 2.584 € TTC/ repas enfant
- 3.27 € TTC/repas adulte

La Commune de Bressuire a fait uniquement une offre en liaison chaude :

- 3.15 €TTC/repas enfant
- 5.40 € TTC/repas adulte

Augmentation prévue pour l'année scolaire 2013/2014 mais montant inconnu à ce jour.

Madame OUDRY explique les deux entreprises se plaçaient sur une valeur technique de la proposition de niveau équivalent mais que la proposition de la Commune de Bressuire pour la Cuisine centrale de Terves est beaucoup plus élevée en terme de coût par rapport à POITOU-RESTO.

La Commission d'Appel d'Offres retient donc la proposition de POITOU-RESTO.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir entre POITOU RESTO et la cuisine centrale de Terves gérée par la Commune de Bressuire. Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, l'entreprise POITOU-RESTO est choisie pour fournir et livrer les repas en liaison chaude à la cantine de Boismé du 3 septembre 2012 au dernier jour de l'année scolaire 2013-2014 moyennant le prix de 2.635 € TTC par repas enfant et 3.376 €TTC par repas adulte.

Le Conseil Municipal de Boismé donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision et l'autorise à signer tous les actes nécessaires pour la réalisation de cette opération.

2. CREATION POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE CM20120801-002

Madame Sylvie OUDRY explique que certains jours, l'effectif de la garderie périscolaire atteint le plafond autorisé c'est-à-dire 20 enfants. Il faudrait une autre personne pour compléter en cas de besoin et permettre ainsi l'accueil de tous les enfants.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité du 3 septembre 2012 au 5 juillet 2013 inclus pour 1 heure par mois minimum. La personne embauchée sera rémunérée sur la base de l'échelon 2 de l'échelle 3 d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe. Elle percevra également 10 % au titre de la rémunération des congés payés. Elle pourra, le cas échéant, être amenée à effectuer des heures complémentaires, selon les besoins du service. Elle sera rémunérée au prorata des heures réellement effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de créer ce poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité du 3 septembre 2012 au 5 juillet 2013 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

3. EMBAUCHE DE MME GENEVIEVE GABARD EN TANT QU'AGENT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE EN CHARGE DE LA RECEPTION ET DU SERVICE DES REPAS A LA CANTINE CM20120801-003

Monsieur le Maire présente les 3 candidatures reçues suite au recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe pour la cantine :

- Mme Christelle SENG
- Mme Nathalie BOUTET
- Mme Geneviève GABARD

Suite à l'entretien de recrutement, il s'avère que Mme Geneviève GABARD est la candidate la meilleure pour assurer ces fonctions.

Monsieur le Maire soumet le choix aux membres du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré et après vote (12 pour Mme Geneviève GABARD et 2 blanc), le Conseil Municipal choisit Mme Geneviève GABARD et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

4. PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2012/2013 CM N°20120801-004

Monsieur le Maire explique que le tarif du transport scolaire appliqué par le Conseil Général pour 2012/2013 est de 45 Euros, comme en 2011/2012. (75 € en 2007/2008, 60 € pour 2008/2009 et 48 € en 2009/2010).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité décide de reconduire la participation de familles pour 2012/2013 à 40 € par enfant.

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Amendes de Police : Le Conseil Général attribue 12 789.58 € de subvention pour l'aménagement de voirie du Muscadet.

2. Participation école Publique de La Chapelle Saint Laurent : 8654.55 € à payer. Proposition de faire un courrier au diocèse, à l'OGEC, au Directeur, à l'APEB indiquant que la Municipalité est inquiète du départ des enfants vers la Chapelle.

3. Défibrillateur : 1813.75 € HT soit 2169.25 € TTC pour défibrillateur, armoire extérieure chauffante et sous alarme et paire d'électrodes universelles. Emplacement : sur la côté de la salle polyvalente et visible du Carrefour.

4. Marché des Producteurs : Panneau installé par l'UCAB avec possibilité de changer la date. Dalle béton à prévoir par la Commune. Le panneau sera fabriqué par la SARL MICHENEAU.

5. Route des Bordes : marquée route des Bordes sur le cadastre. Une délibération a été prise. On maintient donc cela. Un courrier sera fait aux habitants pour les informer.

6. Eco-quartier du Lac : M. JOUCK conteste la décision du Conseil Municipal car pour lui, c'est une faute de la Communauté de Communes au départ ce qui entraîne un surcoût pour lui. Il viendra à la première réunion de septembre pour s'exprimer.

7. Ecole : Baptême de l'école « François d'Assises » le 7 septembre 2012 à 18 heures.

8. Gens du voyage : se sont installés au Plan d'eau du samedi 28 au Mardi 31 août. Beaucoup de nettoyage à faire. Les gendarmes sont venus samedi et lundi. Ils avaient branché le lave-linge dans les sanitaires. Estimation du coût 170 €.

9. Feu d'artifice : est reparti à Parthenay. Possibilité de le tirer soit la veille de la Foire aux Puces, soit le 24 décembre. Possibilité aussi de faire un plus gros l'année prochaine avec le risque que des fusées ne fonctionnent plus. Le choix est fait de le tirer la veille de la Foire aux Puces soit le 29 septembre 2012. A mettre dans le journal et faire des affiches. Prévenir ALEA.

10. Musée de la TSF : créé par M. Gilles PLAUD de Gouttevive

11. Demande d'hommage à M. Yvon BERNARD : M. le Maire explique qu'il a eu la visite d'une délégation des AFN de Boismé ainsi que d'un membre des AFN départemental qui souhaite que le Conseil Municipal rende hommage à la résistance et en particulier à Yvon BERNARD. Une place n'a pas de nom et pourrait être nommée place de la Résistance ou de la Liberté avec en sous-titre un hommage à Yvon BERNARD. Ainsi le devoir de mémoire serait fait. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'y réfléchir pour la prochaine réunion.

12. Elagage : Problème dans un virage route de Clessé.

Séance levée à 22 h 10 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,